

**Le gouvernement veut tuer la fonction publique fédérale
STOP à la chasse aux fonctionnaires !
En grève le 30 avril !**

- Un nouveau "statut" nommé codex ?
- L'introduction très large de l'intérim dans la fonction publique fédérale ?
- La réduction *a minima* de l'emploi statutaire ?
- La suppression programmée du capital maladie et de la pension pour inaptitude physique ?

Le ministre Vandeput ne manque pas d'idées pour réaliser **de nouvelles économies sur le dos des fonctionnaires.**

1. Aménagement du régime de congés

Le ministre Vandeput veut diminuer les congés annuels de vacances, les congés pour motifs impérieux, les pause-carrière et les congés de récupération des agents fédéraux. Ces congés constituent un impératif absolu alors que le nombre de burnouts ne cesse d'augmenter et que l'âge de la pension est relevé.

2. Introduction du travail intérimaire

Non content de réduire l'emploi statutaire (et le statut qui y est attaché), le Ministre Vandeput souhaite introduire dans la fonction publique fédérale une nouvelle forme de travail, le travail intérimaire. Alors que le codex est censé harmoniser la situation des contractuels et des statutaires, il introduit un statut bidon sans sécurité d'emploi et de revenus. Dans un contexte d'économie imposée au secteur public, est-ce bien raisonnable d'engager un intérimaire au double du prix d'un agent ordinaire ?

Par ailleurs, dans le cadre de leurs missions, les services publics traitent de nombreuses informations **à caractère privé**. Que ce soit pour les impôts, la sécurité sociale, ... les services publics traitent avec la plus grande discrétion des données qui concernent le citoyen. Alors que les membres du personnel des services publics sont **soumis à des règles strictes en matière de confidentialité**, un intérimaire pourra lui aussi accéder aux données personnelles du citoyen, **mais pas avec les mêmes garanties de confidentialité**.

En tant que citoyens, sommes-nous prêts à accepter que tout un chacun ait accès à l'ensemble de nos données fiscales et médicales ?

3. Fin annoncée de la nomination statutaire

Avec la suppression de la nomination statutaire, c'est l'indépendance des fonctionnaires qui est compromise. C'est la porte ouverte à l'arbitraire et au clientélisme. C'est ce que nous avons connu à certains niveaux de pouvoir et que nous dénonçons avec vigueur. Quel fonctionnaire risquera de perdre son emploi en prenant une décision qui ne sera pas appréciée par le « politique » ? C'est toute la population qui sera victime de cette situation.

Au lieu de renforcer les nominations qui sont les garantes de cette indépendance des fonctionnaires et de l'égalité de traitement des citoyens, on y met fin. En supprimant le statut pour ne plus engager que des contractuels (et des intérimaires), c'est tout le service public que l'on démantèle.

4. Suppression du crédit maladie

Lors du dernier conclave budgétaire, le ministre Vandeput a proposé de remplacer le système actuel du crédit maladie pour les agents fédéraux par un système qui garantit 30 jours de salaire par an. Une fois ces 30 jours passés, l'agent n'aurait plus droit qu'à 60% de son salaire. Cette proposition démontre toute l'attention et le respect que le ministre « chargé » de la Fonction publique a pour ses fonctionnaires.

C'est une mesure impitoyable. On réalise une nouvelle fois des économies sur le dos des personnes les plus vulnérables de la société. Il est remarquable également que le régime envisagé est encore plus minimaliste que ce que l'on connaît dans le secteur privé.

La négociation sur le Codex vient de démarrer avec le gouvernement fédéral. La CGSP Admi espère que cette négociation ne sera pas, cette fois, une négociation de façade où les syndicats sont bien reçus, mais à peine entendus.

Voilà les 4 grandes raisons qui motivent le front commun syndical à faire grève

le lundi 30 avril prochain.

André GILLES
Secrétaire général

Ainsi pont, pont, pont...

Cocasse.

Alors que le ministre chasseur Vandeput limite les dispenses de service à 2 jours pour 2018 (voir la circulaire n° 664 du 11 avril 2018), son collègue MR Denis Ducarme accorde le pont du 30 avril à tous les membres de son Cabinet (mail du Cabinet envoyé le lundi 23 avril à 13h28 avec pour objet : *Pont du 30/04/18 cabinet fermé - pour info*).

Faites ce que je dis...